

Compte tenu de certains changements, voici quelques précisions sur le nouveau bulletin d'adhésion :

- 1) D'abord il est individuel. Pour les familles, il faudra remplir un bulletin par membre ce qui ne vous empêchera pas de choisir ensuite le tarif Famille.
- 2) Comme d'habitude, il est à retourner soit par courrier à l'adresse du Club, impasse Revin, boîte à lettre n° 18 à Villefranche, soit à déposer au siège, 462 route de Frans, les mardis à partir de 20 h 45.
- 3) Ensuite, vous avez deux options importantes, Renouvellement ou Première Adhésion (à la FFCT) :
 - a. la case *Renouvellement* concerne tous ceux qui ont déjà été licenciée FFCT même si c'est dans un autre club, ou même après une interruption d'une ou plusieurs années.
 - b. la case *Première adhésion* n'est utilisée que si c'est vraiment une première affiliation à la FFCT. Ainsi, un membre bienfaiteur du Club qui veut souscrire, en 2018, une licence normale et qui n'a jamais encore été licencié FFCT cochera cette case.
- 4) Vous remplirez ensuite (lisiblement) vos coordonnées. Mettez si possible votre n° de licence, ça devrait faciliter notre Secrétaire.
- 5) Nous arrivons maintenant à ce qui change par rapport aux années précédentes, à savoir la Formule de Licence. Vous avez le choix entre trois options :
 - a. **Vélo balade** : la FFCT dit qu'elle correspond à une pratique douce, familiale ou occasionnelle du cyclotourisme, pour laquelle le certificat médical n'est pas obligatoire (pour des parcours, vert à bleu - classement FFCT - en termes de difficulté).
 - b. **Vélo rando** : pour une pratique régulière du cyclotourisme, sur tous types de parcours. C'est, à priori l'option qui concerne la plupart d'entre nous. Le certificat médical de « non contre-indication à la pratique du cyclotourisme » (dit CMNCI) est obligatoire, à renouveler au moins tous les 5 ans. Cette année, nous devons tous le fournir, daté de moins d'un an. **Attention ! notre secrétaire ne pourra pas enregistrer votre demande d'adhésion si elle n'a pas en même temps le certificat médical.** Les quatre années suivantes, vous devrez remplir le questionnaire de santé dénommé « QS – SPORT ». Si vous répondez NON à toutes les questions, vous conservez le document auprès de vous et ne fournissez pas de certificat médical. Si, au contraire, vous avez un ou plusieurs OUI, vous devez consulter votre médecin muni du questionnaire, et fournir un nouveau certificat médical.
 - c. **Vélo Sport** : cette variante permet aux adhérents ayant une pratique plus sportive de s'inscrire à des événements tels que les **cyclosporives** en dehors de la FFCT. Un certificat médical sera obligatoirement fourni tous les ans.
 - d. Quelle que soit l'option choisie, le tarif de la licence et les options d'assurances liées restent inchangés.
- 6) Ensuite, le bulletin d'adhésion vous propose sur sa partie gauche, le décompte de votre cotisation entre la part FFCT, celle du Club et le montant de l'assurance choisie. Pour la visite médicale, l'Office des Sports de Villefranche (OSV) n'assure plus ce service en 2018. De ce fait, nous ne pouvons pas vous proposer cette option.
- 7) Sur la partie droite, il vous suffit de choisir votre catégorie, Individuel ou Famille, vos assurance et vous avez le montant de votre cotisation. Dans les Options, vous pourrez vous abonner à la revue mensuelle Cyclotourisme (24 €, 18 € en cas de première adhésion) et même adhérer à la Fédération Française de Camping Caravaning. Vous faites ensuite le total de tous les montants que vous avez inscrits et le tour est presque joué. Pour les membres bienfaiteurs, la cotisation minimum est de 25 €.
- 8) Puis dans le cadre en dessous si vous avez souscrit à Vélo Rando, vous cocherez la case qui convient (pour 2018, ce sera obligatoirement la première).
- 9) Après, indispensable, remplissez et signez la Déclaration du licencié. Si vous n'avez pris aucune option d'assurance complémentaire, vous n'aurez qu'à cocher la dernière case.
- 10) Enfin à gauche, vous datez et vous signez.